

Cas clinique : Erreur de produit lors d'un lavage de vessie effectuée par une aide soignante dans une clinique.

Résumé des faits

Une aide soignante, habituée à faire des lavages de vessie dans le service d'urologie confond tragiquement le flacon de nitrate d'argent utilisé habituellement par un flacon d'ammoniaque présent dans la pharmacie des consultations. Elle mettra quatre mois à le reconnaître. Les conséquences pour la patiente seront assez dramatiques.

Analyse approfondie

BARRIERES DE PREVENTION	<i>Contribution relative</i>
BARRIERES DE RECUPERATION d'une complication infectieuse d'une plaie	
BARRIERE D'ATTENUATION d'une complication infectieuse d'une plaie	

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défaut de compétence technique (<i>Compétence médicale pure</i>)		
Défauts de compétences non techniques (<i>Compétences dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux</i>)		
ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques (<i>explique les 20% cités plus haut</i>)	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (<i>éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie</i>)		
Tempo du patient (<i>éléments liés aux décisions du patient</i>)		
Tempo du cabinet (<i>éléments liés à l'organisation du travail au cabinet</i>)		-
Tempo du système médical (<i>éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé</i>)		-

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Causes profondes

<i>Pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)</i>		
Institutionnel (contexte économique réglementaire)		
Organisation (personnels et matériels, protocole)		
Environnement du travail (effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)		-
Equipe (communication, supervision, formation)		
Individus (compétences individuelles)		
Tâches à effectuer (disponibilité et compétence)		-
Patients (comportements, gravité)		-

Jugement